

ANNEXE 9 : Exemple d'une politique de CFT

Le Comité condition féminine Baie-James propose aux organisations jamésiennes un exemple d'une politique de CFT. Vous pourrez vous en inspirer pour formuler celle qui sera la plus adaptée à votre réalité et aux besoins de votre personnel.

Ainsi, vous, gestionnaires, pourrez diminuer la durée de votre démarche d'implantation et vous concentrer sur son contenu.

À cette étape-ci, il est important pour nous de vous rappeler que les principes généraux essentiels à la mise en place d'une politique de conciliation famille-travail sont de :

- ✓ réussir à développer une culture organisationnelle ouverte aux familles et créer le réflexe « CTF » à tous les niveaux hiérarchiques;
- ✓ favoriser une démarche conjointe (employeur-employés) afin que les besoins des employés et les contraintes de l'employeur soient étroitement liés;
- ✓ veiller à ce que ces mesures n'entravent pas les possibilités d'avancement et de formation des employés, ni leurs avantages sociaux;
- ✓ favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes lorsque que le milieu de travail est mixte.

Il serait aussi important de prévoir, lorsque l'entreprise a plusieurs cadres et employés, de les former et les responsabiliser pour qu'ils puissent eux-mêmes se prévaloir de ce programme (promouvoir par l'exemple) et les sensibiliser à la pression (insister sur l'utilisation modérée des mesures par les employés).

Une stratégie de communication claire et continue de la politique s'avère indispensable. Elle se doit d'être sous la forme d'une information orale et écrite (par exemple : réunion d'équipe, notes affichées sur les tableaux internes d'affichage, courriels, journal de l'entreprise, etc.).

Nous vous rappelons qu'il n'y a pas de modèle unique de politique. Chaque environnement de travail étant spécifique, les décisions doivent venir du milieu et résulter d'un consensus.

(Logo et nom de l'organisation)

POLITIQUE DE CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL (CFT)

Politique

(Nom de l'organisation) appuie son personnel dans sa recherche de solutions aux problèmes de conciliation famille-travail en offrant des mesures adaptées à leurs besoins.

Objectif

Offrir des solutions durables aux problématiques de conciliation famille-travail vécues par notre personnel.

Procédures

Selon chaque organisation.

(Signature de la direction)

(Nom du directeur ou président de l'organisation)

(Fonction occupée)

Date d'entrée en vigueur : _____